

PROCEDURE D'INSCRIPTION - Année universitaire 2021/2022

Capacité en Droit - Inscription du 01 juillet au 17 septembre 2021, 12 heures

interruption du 23 juillet (12 heures) au 23 août (14 heures)

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* Je suis en reprise d'études (interruption d'au moins 2 ans), je suis salarié, travailleur indépendant, artisan, conjoint d'artisan, profession libérale, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou ma formation est financée par un tiers (employeur, collectivités, pole emploi, OPCO...)</p>	<p>→ Je suis la procédure d'inscription du service de la Formation Continue : https://facedroit.univ-amu.fr/formation-continue/inscriptions-formation-continue</p>		
<p>* Autre profil</p>	<p>→ Je télécharge : - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir (disponibles sur le site internet de la Faculté https://facedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "capacité")</p>	<p>→ 1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2- Je remplis mon dossier accompagné des pièces demandées</p> <p>3- Je prends rendez-vous avec la scolarité du site Marseille-Canebière https://eris.univ-amu.fr/Eris/</p>	<p>→ 1 - Je me présente à la scolarité avec mon dossier complet et toutes les pièces justificatives (originaux + copies).</p> <p>2- Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative et délivre mon certificat de scolarité et ma carte étudiante.</p>